

A.S.A de CORNILLE
Mairie
24750 CORNILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 26 mars 2026 à 14h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 12 mars 2026, s'est réunie à Cornille sous la présidence de Mr CHABOT Christian.

Mr PETIT Francis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_1

Objet : Election du Syndicat

Monsieur le Président rappelle que chaque année, les mandats d'un tiers des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

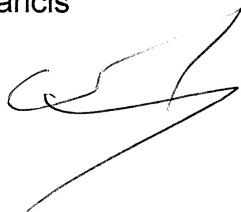
Mme FLAHAUT Perrine, Mr GERBOU Yves

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
 - o Mme FLAHAUT Perrine
 - o Mr GERBOU Yves

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Francis



Le Président,
CHABOT Christian

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION DE CORNILLE
MAIRIE DE CORNILLE
24750 CORNILLE

A.S.A de CORNILLE
Mairie
24750 CORNILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIETAIRES**

Séance du 26 mars 2026 à 14h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 12 mars 2026, s'est réunie à Cornille sous la présidence de Mr CHABOT Christian.

Mr PETIT Francis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_2

Objet : Rapport d'activité

Le Président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA 24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée des propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 6 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le Président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Francis



Le Président,
CHABOT Christian

~~SOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION DE CORNILLE
MAIRIE DE CORNILLE
24750 CORNILLE~~

A.S.A de CORNILLE
Mairie
24750 CORNILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 26 mars 2026 à 14h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 12 mars 2026, s'est réunie à Cornille sous la présidence de Mr CHABOT Christian.

Mr PETIT Francis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_3

Objet : Indemnité membres du syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 380 € (Mr CHABOT Christian)

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 6 - voix contre : 0), décide :

- DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Francis



Le Président,
CHABOT Christian

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION D'ORNILLE
MAIRIE DE CORNILLE
24750 CORNILLE

A.S.A de CORNILLE
Mairie
24750 CORNILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 26 mars 2026 à 14h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 12 mars 2026, s'est réunie à Cornille sous la présidence de Mr CHABOT Christian.

Mr PETIT Francis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_4

Objet : Information tarification

Le Président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Abonnement : 170 € HT/ Module - appel en juin
- Consommation : 0,25 € HT / m³ - appel en novembre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Francis



Le Président,
CHABOT Christian

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE
IRRIGATION DE CORNILLE
MAIRIE DE CORNILLE
24750 CORNILLE

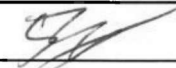


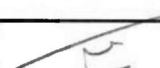
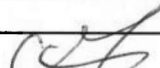
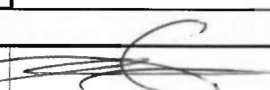
~~ASA de Cornille~~

Mairie 24750 CORNILLE

Assemblée des propriétaires

du : 26 Mars 2026

Liste d'émarginement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
BEYLOT CLAUDINE			
- BEYLOT CLAUDINE	1,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		1,00 0,00	
EARL DU GRAND POGNAC			
- PETIT VIRGINIE	12,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		12,00 0,00	
EARL HARAS DE LA FORET			
- TRIGAUT ANTOINE	2,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		2,00 0,00	
GAEC DE LA CLAIRIERE			
- FLAHAUT PERRINE	2,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		2,00 0,00	
GERBOU PATRICIA			
- GERBOU YVES	8,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		8,00 0,00	
GOURVAT ALAIN			
- GOURVAT ALAIN	5,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		5,00 0,00	
PETIT LUCAS			
- PETIT FRANCIS	12,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		12,00 0,00	
SCEA L'OBELISQUE			
- CHABOT CHRISTIAN	29,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		29,00 0,00	
<u>Total sur la Structure =</u>		71,00 0,00	

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =